



Règlement intérieur section gymnastique adultes 2026-2027

La section gymnastique de la Montjoie est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France dont le but est de promouvoir et développer les qualités sportives, physiques et morales de chacun.

Une licence FSCF est établie pour chaque adhérent.

Inscription :

Calendrier :

Les cours commencent en septembre et se terminent fin juin. Ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

En cas d'insuffisance de participants, nous nous réservons le droit de supprimer le cours concerné. Les inscrits seraient alors dirigés vers un autre cours ou remboursés.

Cotisation :

Les cours sont assurés par des monitrices et moniteurs diplômés. Votre cotisation participe à leurs rémunérations.

Elle comprend également votre licence.

Le règlement total de l'année est à remettre dès l'inscription (possibilité de débit différé des chèques). Sauf cas de force majeure, il n'y aura pas de remboursement de cotisation en cours d'année.

Certificat médical :

Le certificat médical est maintenant valable trois ans.

Si vous êtes déjà adhérent à la Montjoie une « attestation de santé pour le renouvellement de la licence » vous est remise.

En cas de réponse négative à toutes les questions, le certificat que vous avez fourni depuis moins de trois ans est valable.

Cas où vous devez nous fournir un nouveau certificat médical :

- Si une des réponses du questionnaire est positive.
- Pour les nouveaux adhérents.
- Les certificats médicaux antérieurs au 1^{er} juillet 2023.

Fonctionnement :

Pour les entraînements, les chaussures appropriées et réservées à un usage d'intérieur exclusif sont obligatoires. Se munir d'un tapis et d'une serviette.

Les utilisateurs devront respecter le matériel mis à leur disposition. Ils seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner intentionnellement.

Le règlement intérieur de la gymnastique est disponible sur le site : [lamontjoie45](http://lamontjoie45.com)